

Circuit des Lauzes à Saint-Mélany

Une randonnée proposée par Fontasse

Sur ce circuit, vous découvrirez des œuvres d'artistes mais également l'utilisation de la lauze pour la construction des maisons, des chemins et des ponts. Ne pas hésiter à faire un arrêt prolongé à Dompnac.

Au retour, après Merle, le passage du ruisseau de la Sueille peut parfois être délicat surtout après des pluies importantes et nécessitera alors de se mouiller.

 Durée	5h 55	 Difficulté	Moyenne
 Distance	14,67 km	 Retour au départ	Oui
 Dénivelé positif	596 m	 Activité	Pédestre
 Dénivelé négatif	596 m	 Commune	Saint-Mélany (07260)
 Point haut	756 m	 Région	Massif central
 Point bas	373 m		



Description

Traverser le village de [Saint-Mélany](#). Avant le Villard, se garer sur parking sur la gauche dans le virage.

(D/A) Partir en direction du Villard et, au croisement, prendre la route goudronnée vers le bas à droite. Suivre le balisage Blanc-Jaune. Au bout de la route, continuer sur le chemin qui passe au-dessus des maisons (murs et toits de lauzes)

(1) Au mât "l'Eyrolle", prendre à gauche la direction Dompnac, Saint-Régis par le GR® de Pays "Le Cévenol", balisage Jaune-Rouge.

Passer le hameau de l'Eyrolles, traverser la route d'accès au-dessus pour prendre le Sentier des Lauzes avec ses œuvres d'artistes.

600m après avoir traversé la route, une série de lauzes travaillées, plantées dans la murette à droite, invite à les suivre. Il faudra revenir à leur point de départ pour continuer le sentier balisé qui descend vers le ruisseau sur la droite en revenant (à gauche si vous n'êtes pas descendu).

D'autres œuvres sont à découvrir en cours de route. Continuer vers Buisnière en suivant le balisage.

Après Buisnière, le sentier devient chemin ; le quitter à la première épingle à cheveux pour reprendre un sentier à droite vers Le Vernet.

(2) Au mât "Le Vernet", prendre à gauche la direction Dompnac. À la route au-dessus de l'Adreyt, partir à gauche puis prendre le sentier à droite.

Suivre le balisage du GRP®. Rejoindre un large chemin tout proche du Travers et le suivre à droite. À la fourche, obliquer à gauche et garder la gauche au croisement suivant. 50m plus loin, virer à droite en épingle sur le sentier.

(3) À la croix de Grimal, continuer à droite sur la route forestière jusqu'à la Chapelle Saint-Régis. 100m après la chapelle, prendre la route goudronnée à gauche.

(4) Au mât "La Croix des Lèbres", prendre le chemin balisé Blanc-Jaune descendant à gauche en direction de Dompnac. Beau chemin caladé, quelquefois en balcon.

(5) Au mât "Le Théron", prendre en face la direction Dompnac. À Dompnac, prendre la route goudronnée qui passe devant l'école et l'église. Continuer à descendre vers le pont sur le Ruisseau de Sueille.

400m après le pont, quitter la route pour le chemin montant à droite en suivant le balisage. Le chemin continue au milieu des maisons de Lachamp de Merle (Gîte) pour descendre ensuite vers Merle. Prendre la route à droite, traverser le hameau.

(6) Après la dernière maison, suivre le sentier balisé Blanc-Jaune qui descend à gauche sous la route. Traverser un premier ruisseau 30m avant le Ruisseau de Sueille.

(7) Passage à gué qui peut être délicat après de fortes pluies. Le sentier continue vers l'aval rive gauche. Suivre le balisage. Ce sentier remonte fortement avant de redescendre doucement sur le hameau de la Coste. Suivre la route goudronnée jusqu'à la D420.

(8) Continuer à gauche en montée, en direction du village de Saint-Mélany, et le traverser avant de rejoindre le parking (D/A).

Points de passage

 **D/A Parking Panneau info-Rando. Proche de la - Drobie (rivière) - Affluent de la Beauce**

N 44.530777° / E 4.116964° - alt. 465 m - km 0

 **1 Mât de randonnée "l'Eyrolle"**

N 44.529121° / E 4.12607° - alt. 437 m - km 0.93

 **2 Mât de randonnée "Le Vernet"**

N 44.540573° / E 4.129174° - alt. 467 m - km 2.84

 **3 Croix de Grimal**

N 44.549668° / E 4.12419° - alt. 736 m - km 4.39

 **4 Mât de randonnée "La Croix des Lèbres"**

N 44.562737° / E 4.121531° - alt. 699 m - km 6

 **5 Mât de randonnée "Le Théron"**

N 44.563896° / E 4.108174° - alt. 551 m - km 7.7

 **6 Hameau de Merle**

N 44.552334° / E 4.108669° - alt. 537 m - km 10.07

 **7 Passage à gué sur la Sueille**

N 44.548077° / E 4.109969° - alt. 389 m - km 11.09

 **8 RD420**

N 44.53014° / E 4.107546° - alt. 420 m - km 13.66

 **D/A Parking Panneau info-Rando**

N 44.530781° / E 4.116983° - alt. 466 m - km 14.67

Informations pratiques

Se renseigner en mairie de Saint-Mélany sur le niveau d'eau de la Sueille.

Pas de point d'eau en dehors des villages.

(2) Nota : il arrive que le chemin soit impraticable ; continuer sur 20 m direction Beaumont puis prendre alors la route forestière montante à gauche au croisement. Elle rejoint l'Adreyt, continuer alors le chemin balisé Jaune-Rouge à droite.

À voir

[Œuvres et artistes sur le sentier](#)

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-circuit-des-lauzes-a-saint-melany/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



©2026 IGN

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

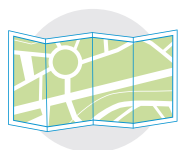
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



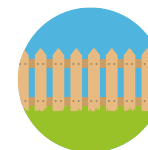
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



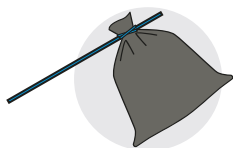
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



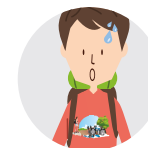
ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.